

Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1955)
Heft: 4

Artikel: Collections hiver 1955-56
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-792157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

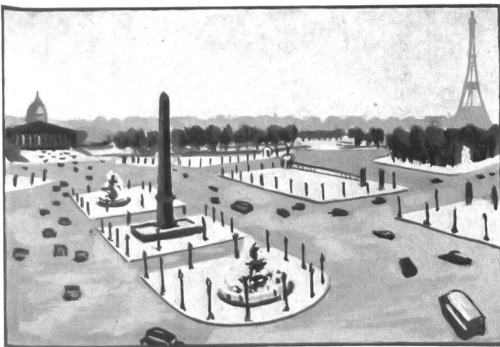
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



MODÈLES EXCLUSIFS
REPRODUCTION INTERDITE
(Chambre syndicale
de la couture parisienne)

COLLECTIONS HIVER 1955-56

Consacrées par la couture et la mode parisiennes:

SOIERIES DE ZURICH



HUBERT DE GIVENCHY
Satin Fleur de soie de
L. Abraham & Cie, Soieries S.A.,
Zurich

Photo Kublin



JACQUES GRIFFE

Taffetas noir, soie naturelle, de la
Société anonyme Stünzi Fils, Horgen

Photo André Ostier

PIERRE BALMAIN

Radzimir noir, soie naturelle, de la
Société anonyme Stünzi Fils, Horgen

Photo André Ostier



BALENCIAGA





PIERRE BALMAIN

Satin cuir de
L. Abraham & Cie, Soieries S.A., Zurich

Photo Kublin



CHRISTIAN DIOR

Satin double-face de
L. Abraham & Cie, Soieries S.A., Zurich

Photo Kublin

JACQUES FATH

Satin duchesse pure soie,
vert émeraude, de
Robt. Schwarzenbach & Co., Thalwil

Document L'OFFICIEL





JEAN DESSES

Faïlle de soie «Gala» de
Stehli & Co., Zurich
Distribué par Fred Carlin

Document L'ART ET LA MODE



CHRISTIAN DIOR

Satin brodé de
L. Abraham & Cie, Soieries S.A., Zurich

Photo Kublin

BALENCIAGA





CHRISTIAN DIOR

Basra de
L. Abraham & Cie, Soieries S.A., Zurich

Photo Kublin

JACQUES FATH

Ottoman de soie «Morny» de
Stehli & Co., Zurich
Distribué par Fred Carlin

Document LA FEMME CHIC





MADELEINE DE RAUCH

Crêpe de soie «Kashmir» de
Stehli & Co., Zurich
 Distribué par Fred Carlin

Document L'ART ET LA MODE



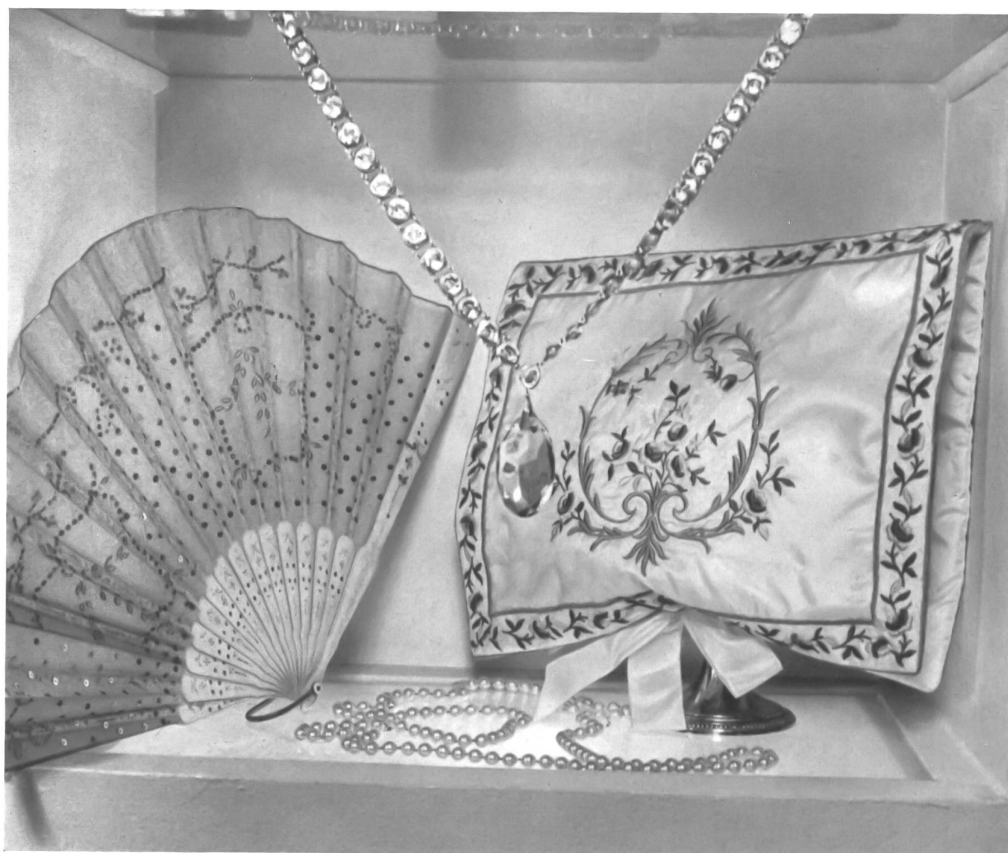
JEANNE LANVIN / CASTILLO

Peau de soie «Tortoni» de
Stehli & Co., Zurich
 Distribué par Fred Carlin

Document VOGUE

Consacrés par la couture et la mode parisiennes:

BRODERIES
ET COTONS FINS
DE SAINT-GALL



CHRISTIAN DIOR
(Boutique)

Sachet avec broderie de laine de
Forster Willi & Co., Saint-Gall

Photo Joseph Grove



CHRISTIAN DIOR
(Boutique)

Sachets avec volants de broderie
multicolore sur satin pure soie de
Union S.A., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove



CHRISTIAN DIOR
(Boutique)

Etole brodée laine sur organza,
imitant tricot, de
Rau S.A., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove

LE MONNIER

Galon de velours blanc brodé de
Forster Willi & Co., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove



LE MONNIER

Garniture en broderie
de Saint-Gall

Photo Joseph Grove

ACHILLE

Garniture de guipure de laine de
Forster Willi & Co., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove



BRUYERE

Broderie laine de
Rau S.A., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove



PIERRE BALMAIN
(Boutique)

Jersey de laine brodé de
Forster Willi & Co., Saint-Gall
Grossiste à Paris: Chatillon, Mouly,
Roussel S.A.

Photo Joseph Grove





CALIXTE
(Boutique)

Guipure bleue
de *Union S. A., Saint-Gall*
Grossiste à Paris : Pierre Brivet Fils

Photo Roland de Vassal



Photos Joseph Grove

WORTH

Garniture en dentelle
de *Forster Willi & Co., Saint-Gall*
Grossiste à Paris : Chatillon, Mouly, Roussel S. A.



BALENCIAGA

BALENCIAGA



CHRISTIAN DIOR
(Boutique)

Garniture de tulle brodé
de *Walter Stark, Saint-Gall*
Grossiste à Paris : Pierre Besson

Photo Joseph Grove



La copie des créations de la couture parisienne

Nous signalons autre part que les modèles de la couture parisienne reproduits dans notre revue sont déposés et que la copie en est interdite. En effet, comme le disent les couturiers : « ...le capital commercial des maisons de couture est constitué par leurs droits exclusifs sur leurs créations originales. Ces droits, protégés en France à l'égal des droits d'auteurs, sont matérialisés par l'intérêt suscité lors de la présentation de toutes les collections, et par la demande mondiale qui en résulte. La réalisation commerciale de ces droits suppose donc que la demande ne soit pas sapée dès l'origine par une révélation prématurée des créations originales. ».

Or les couturiers ont toujours été, peu ou prou, victimes des copistes et se sont toujours défendus en instituant des contrôles sévères lors de leurs présentations ; ce qui n'a pas empêché les fuites.

La presse mondiale a parlé récemment d'un procès intenté à une entreprise américaine spécialisée, semble-t-il, dans le plagiat de mode et la Chambre syndicale de la couture parisienne a diffusé un communiqué à ce sujet, auquel nous empruntons les présents renseignements.

La maison incriminée vendait à ses clients des copies de croquis des principaux couturiers parisiens, munies de la marque du créateur, un mois avant la date fixée pour la divulgation autorisée des collections, soit presque au moment même des présentations à Paris et avant les livraisons des couturiers à leurs clients réguliers. Cette industrie de la copie avait pris une telle ampleur qu'en août 1955 l'organisation en question a fourni à ses abonnés plus de trois cents modèles de *Christian Dior*, *Jacques Fath*, *Jeanne Lanvin-Castillo* et *Jean Patou*. Le procès intenté par ces quatre maisons a été introduit devant la Cour suprême de l'Etat de New-York et sera le plus important qu'ait connu l'histoire de la couture. A côté de diverses autres sanctions, les couturiers lésés réclament le paiement de plus d'un million de dollars de dommages-intérêts.